

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 11 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À ÉNERGIR SUR LA DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE - DEMANDE VISANT L'APPROBATION DES CARACTÉRISTIQUES D'UN CONTRAT D'ACHAT DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE CONCLU AVEC [REDACTED]

## CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTENTE ET SON CARACTÈRE AVANTAGEUX

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0404, p. 5 (sous pli confidentiel);
  - (ii) Pièce B-0404, p. 5, notes de bas de page 4 à 8 (sous pli confidentiel);
  - (iii) Pièce B-0404, p. 7 et 8 (sous pli confidentiel);
  - (iv) [Site web de la Banque du Canada](#);
  - (v) Dossier R-4119-2020, pièce [B-0113](#), p. 27, Tableau 4;
  - (vi) Dossier R-4018-2017, Pièce [B-0218](#), Graphique 18.

### Préambule :

(i) « *Le prix, tel que spécifié à la section Contract Price à la première page du document RNG Transaction Confirmation présenté à l'annexe 1, inclut deux composantes distinctes, [REDACTED]. En utilisant les hypothèses prévues dans la Cause tarifaire 2020-2021 (R-4119-2020), la valeur du GNR reçu s'établit à [REDACTED].*

*La formule d'établissement du prix est la suivante :*

[REDACTED]

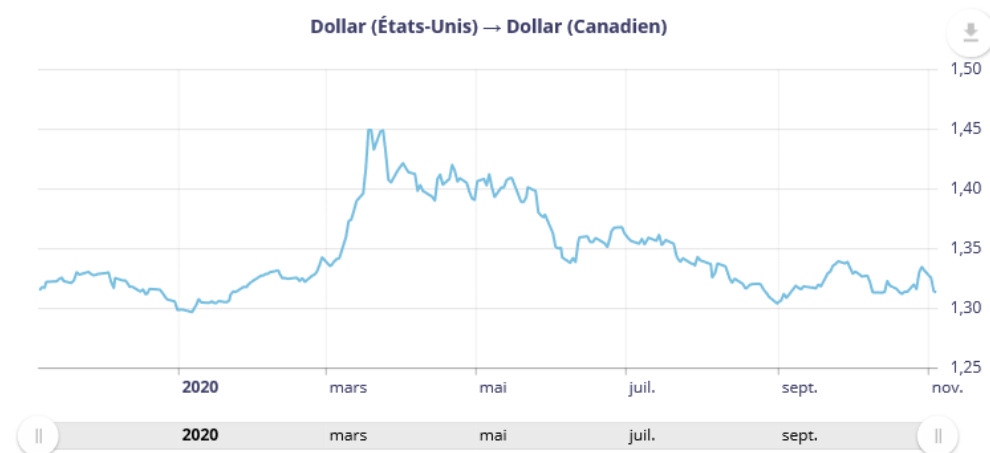
*Le processus de nomination prévoit que le vendeur avisera Énergir, avant le début de chaque mois, des volumes qui seront livrés durant la période. Lors de la facturation à Énergir, le volet variable du prix d'achat indiquera [REDACTED].*



(iv) Selon l’outil de consultation des taux de change quotidiens USD/CAD du site internet de la Banque du Canada, pour la période du 5 novembre 2019 au 4 novembre 2020:

### Dollar (États-Unis) (USD)

Dollar (États-Unis) (USD)		
Bas [Haut]	2020-01-06	1,2970 CAD [0,7710 USD]
Moyenne	2019-11-05 – 2020-11-04	1,3459 CAD [0,7435 USD]
Haut [Bas]	2020-03-18	1,4496 CAD [0,6898 USD]



(v) Dans le cadre du plan d’approvisionnement gazier déposé au dossier R-4119-2020, le taux d’inflation québécoise pour l’année 2020-2021 est de 1,79 %, tel qu’indiqué au tableau suivant :

**Tableau 4  
 HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES**

Hypothèses économiques				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Croissance du PIB québécois	1,56 %	1,49 %	1,47 %	1,46 %
Taux d'inflation québécoise	1,79 %	1,74 %	1,88 %	1,99 %
Taux de change (\$US/\$CAN)	0,77	0,77	0,77	0,76

(vi) Énergir dépose un graphique qui présente un historique de prix « Futures » à Dawn publiés par TD Securities, à la date de disponibilité au 12 mars 2018. Depuis, le Distributeur indique qu’aucune tierce partie fournissant ces données n’accepte qu’elles soient déposées à la Régie, et ce, même sous pli confidentiel.

**Demandes :**

- 1.1 Considérant les référence (i) et (vi) et plus spécifiquement le fait que [REDACTED], veuillez confirmer que [REDACTED] par Énergir pour le GNR livré par ce fournisseur sera [REDACTED].

Le cas échéant, veuillez indiquer l'impact de cette situation sur [REDACTED].  
[REDACTED] \*

- 1.2 Selon la référence (i), la Régie note que le prix du GNR découlant du contrat signé avec [REDACTED] comporte [REDACTED], particulièrement en ce qui concerne [REDACTED].

Selon les données quotidiennes en référence (iv), le taux de change CAD/USD pour la période du 5 novembre 2019 au 4 novembre 2020 se situe entre 1,297 et 1,4496. La Régie constate par ailleurs que [REDACTED] se situe dans la limite inférieure de la fourchette.

Veuillez indiquer si Énergir a évalué [REDACTED] associée au contrat signé avec [REDACTED]. Le cas échéant, veuillez déposer les résultats et les hypothèses considérées aux évaluations réalisées.

Si non, veuillez déposer une évaluation de prix en GNR [REDACTED] du contrat [REDACTED], à titre indicatif, en fonction des données [REDACTED].

- 1.3 En complément à votre réponse à la question précédente, veuillez indiquer si Énergir estime que l'établissement de prix du GNR en fonction de [REDACTED], tels que [REDACTED], marque une tendance dans l'évolution du marché du GNR. Veuillez élaborer.
- 1.4 Considérant les références (i) et (ii), veuillez préciser sur quelle base Énergir et son fournisseur ont déterminé la valeur de [REDACTED].

## APPARIEMENT ENTRE LES ACHATS ET LA DEMANDE

- Références :**
- (i) Pièce B-0404, p. 3 (sous pli confidentiel);
  - (ii) Pièce B-0404, p. 6 et 7 (sous pli confidentiel);
  - (iii) Pièce B-0404, p. 7 (sous pli confidentiel);
  - (iv) Pièce B-0404, Tableau 1, p. 8 (sous pli confidentiel);
  - (v) Pièce B-0404, p. 9 et 10 (sous pli confidentiel);
  - (vi) Pièce B-0404, Annexe 2 (sous pli confidentiel);
  - (vii) Décision [D-2020-145, par. 428 et 456](#);
  - (viii) [Conditions de service et Tarifs d'Énergir](#), au 1<sup>er</sup> décembre 2019;
  - (ix) Pièce [A-0153](#), p. 103 à 104;
  - (x) Pièce [A-0153](#), p. 112 à 114.

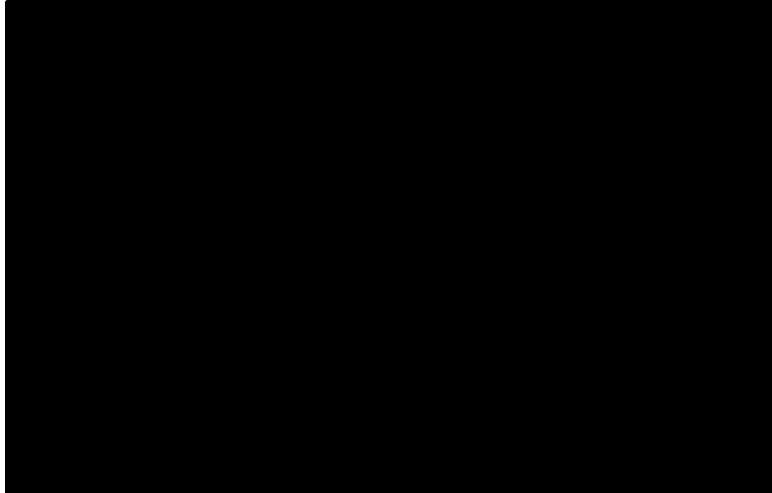
**Préambule :**

(i) « Dans cette présente preuve, Énergir soumet à la Régie, les caractéristiques du contrat signé le 23 octobre 2020 entre le distributeur et [REDACTÉ], un courtier important de GNR basé aux États-Unis, avec qui Énergir entretient une relation de confiance depuis quelques années. En effet, les volumes annuels contractés de [REDACTÉ] Mm<sup>3</sup> pour ce contrat feraient en sorte que le volume total de GNR contracté dépasserait 1 % de la prévision du volume total de distribution en 2020-2021. À titre de rappel, la somme des volumes contractés via les contrats dont les conditions respectent la décision de l'étape B est égale à 59,3 Mm<sup>3</sup>. Cette somme passerait à [REDACTÉ] Mm<sup>3</sup> avec l'ajout du contrat signé avec [REDACTÉ]. Point important toutefois, les volumes prévus à être réellement distribués durant la période couverte par le contrat avec [REDACTÉ] ne dépasseront pas le 1 % ». [notes omises et nous soulignons]

(ii) « Le contrat d'approvisionnement comprend une quantité contractualisée annuelle maximale (QCA) de [REDACTÉ] et inclut la possibilité pour chaque partie de mettre un terme au contrat unilatéralement à la fin du terme. Étant donné cette possibilité et le fait que le contrat soit de courte durée, Énergir n'a pas jugé nécessaire d'inclure un mécanisme d'ajustement de QCA. Advenant que les livraisons soient inférieures à un plancher de [REDACTÉ] an, Énergir peut exiger la livraison des volumes manquants de la part [REDACTÉ] au cours des douze mois suivant la fin du terme initial. En fonction de la demande réelle de la clientèle volontaire pour le GNR, Énergir aura l'occasion de renouveler le contrat pour une période additionnelle de 12 mois, avec l'accord du producteur. » [nous soulignons]

(iii) « Le fonctionnement du contrat d'approvisionnement est tel que la contrepartie, [REDACTÉ], a déjà commencé à recevoir des livraisons et maintient un inventaire de GNR pour permettre une livraison constante et prévisible. Si un problème survient au niveau de la production du GNR au site, cet inventaire va permettre à Énergir, et à [REDACTÉ], d'anticiper cette baisse de production et de lisser l'impact sur les livraisons quotidiennes. »





- (vi) Énergir présente la liste des sources d’approvisionnement actuelles et potentielles de GNR.
- (vii) À la décision D-2020-145 :

« [428] *Le tableau suivant présente un sommaire des résultats en termes de volumes et revenus, considérant la mise à jour de la demande selon le scénario défavorable pour l’année 2020-2021. Les revenus sont obtenus en appliquant les tarifs dégroupés 2019-2020 à cette nouvelle demande.*

**TABLEAU 23**  
**COMPARAISON DU SCÉNARIO DE BASE ET DU SCÉNARIO DÉFAVORABLE**  
**SOMMAIRE DES RÉSULTATS POUR L’ANNÉE 2020-2021**

Scénario de base	Scénario défavorable	Écart
<b><u>Service de distribution</u></b>		
<b>Volumes</b>		
6 196 080 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	6 032 662 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	-163 418 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (-2,64 %)
<b>Revenus</b>		
558 018 000 \$	549 567 000 \$	- 8 451 000 \$ (-1,51 %)
<b><u>Services de transport et d’équilibrage</u></b>		
<b>Volumes</b>		
6 186 730 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	6 023 312 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	-163 418 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (-2,71 %)
<b>Revenus – Service de transport</b>		
95 314 000 \$	93 167 000 \$	- 2 147 000 \$ (-2,25 %)
<b>Revenus – Service d’équilibrage</b>		
146 724 000 \$	143 457 000 \$	- 3 267 000 \$ (-2,23 %)

Source : Pièce B-0164, p. 15.

[...]

[456] [...] *la Régie retient le scénario défavorable aux fins d'établir l'ajustement tarifaire et les tarifs pour l'année 2020-2021.* »

(viii) L'article 1.3 des Conditions de service et Tarifs définit comme suit :

*« Client : Une personne physique ou morale, une société ou un organisme ayant conclu un contrat avec le distributeur.*

*Point de livraison au client : L'endroit situé immédiatement après l'appareil de mesurage du distributeur et où celui-ci met le gaz naturel à la disposition du client.*

*Point de mesurage : Un appareil de mesurage, ou plus d'un appareil de mesurage si le distributeur juge à propos d'en utiliser plus d'un, mesurant le gaz naturel retiré par un même client et desservant un ou plusieurs édifices ou installations situés sur un même emplacement occupé par ce client ou mesurant le gaz naturel injecté par un client.* »

(ix) *« Q. [81] Madame Dallaire, une précision, s'il vous plaît. Vous venez de parler de sept cents (700) clients. Juste pour me préciser, est-ce qu'on parle de comptes ou on parle de personnes? »*

*Mme CAROLINE DALLAIRE :*

*R. On parle bien de comptes ici.*

*Q. [82] Donc, ça peut être quinze (15) personnes pour sept cents (700) comptes?*

*R. Absolument. Là je n'ai pas le nombre de personnes exact là, mais vous avez raison. C'est moins de... moins de personnes, mais plusieurs comptes.*

*Q. [83] O.K. Puis quand on parle d'avoir plusieurs milliers de clients de plus, vous parlez de comptes ou de personnes?*

*R. Je parlais toujours de comptes ici ou dans notre jargon d'installations donc.* »

(x) *« [...] Madame Duhaime... c'est juste parce que vous êtes celle qui est avec les clients là. Juste pour qu'on... On parle toujours de la même situation, on parle de huit clients, mais ça veut dire combien de comptes? Juste parce que là, on parlait tout le temps de huit personnes, mais peut-être que les huit personnes, c'est deux cents (200) comptes là, alors... »*

*Mme JOSÉE DUHAIME :*

*R. Euh... quand on parle de huit, c'est huit clients, dans ce cas-ci, mais c'est plus de comptes. Mais je vais être honnête avec vous, Madame la Présidente, je n'ai pas le nombre total, mais c'est plus que huit. Je peux vous revenir avec ça, si vous le désirez.*

*Q. [95] Oui, ça serait apprécié. Alors, ça serait l'engagement numéro 3, de préciser le nombre de comptes qui sont attachés aux huit clients là.*

*[...]*

*Mme JOSÉE DUHAIME :*

*R. Donc, Madame la présidente, ça fait dix-neuf (19) 19 installations qui... pour les huit clients, merci.* »



**Demandes :**

- 2.1 Veuillez confirmer la compréhension de la Régie à l'effet que la somme de 59,3 Mm<sup>3</sup> et [REDACTED] Mm<sup>3</sup> de volumes contractés correspondent aux totaux des volumes de la référence (v), avec et sans le volume du contrat signé avec [REDACTED].
- 2.2 Veuillez préciser sur quelles bases, en référence (i), la somme des volumes contractés est égale à 59,3 Mm<sup>3</sup> pour les contrats dont les conditions respectent la décision de l'étape B.
- 2.3 Veuillez fournir un tableau sur les bases de celui de la référence (vi), en ajoutant une colonne présentant la somme cumulative des contrats dans l'ordre chronologique de leur signature.
- 2.4 En considérant les dispositions prévues aux références (ii) et (iii), veuillez indiquer si Énergir pourrait se retrouver en situation de déficit de GNR auprès de sa clientèle, en tout ou en partie, en raison d'une livraison insuffisante de GNR de la part de ce fournisseur.

Veuillez également élaborer quant au profil de livraison associé au contrat.

- 2.5 Veuillez élaborer et le cas échéant, quantifier, le niveau d'inventaire maintenu par [REDACTED], tel que mentionné à la référence (iv), destiné aux fins des livraisons auprès d'Énergir.
- 2.6 Veuillez indiquer la date de collecte des données de la pièce B-0383, tel que référé à la référence (v), suivantes: l'état de la demande de la clientèle, en termes de volumes et notamment, la liste d'attente de clients.
- 2.7 Dans les notes sténographiques présentés aux références (ix) et (x), Énergir fait référence à des comptes.

Veuillez préciser, selon les définitions prévues aux CST, à quoi fait référence la notion de «744 clients » mentionnée à la pièce B-0404 et B-0386 (plutôt que B-0383, tel qu'indiqué à la référence (v)).

Plus précisément, veuillez indiquer pour chacune des notions définies à la référence (viii), le nombre inscrit sur la liste d'attentes.

Pièce B-0404	Nombre de clients	Nombre de points de livraison au client	Nombre de point de mesurage
Nombre inscrits sur la liste d'attente			